

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 373 DU JEUDI 27 MARS 2025 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Interview Citoyens au Service de la République (CSR)

Le président Robert Théa se prononce sur l'actualité nationale



P.3

Edito à vue d'Aigle

Enfin l'indemnisation des victimes du 28 Septembre

Le 26 mars 2025, dans un décret lu à la télévision nationale, le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya, a annoncé la prise en charge des frais d'indemnisation des victimes du 28 septembre 2009 par le Budget national de développement (BND).

Dans son premier article, le décret indique : « Dans un souci de justice sociale, de réconciliation et de répartition des préjudices tant moraux que civiques, l'intégralité des frais d'indemnisation des victimes du procès relatif aux massacres du 28 septembre 2009, sera couverte par le budget national de développement (BND) »...

Tortures infligées aux voleurs p.2



Le président de l'OGDH interpelle les autorités. (Entretien)

Bitumage du tronçon Dinguiraye-Bissikirim P.4



« L'attente a été longue, mais la prospérité est à portée de vue » (PM Bah Oury)

An 41 de la disparition de Sékou Touré P.3



Ce qu'en pense Top Sylla

Kaloum P.4

Le cabinet d'un célèbre avocat fermé pour non-paiement de loyer depuis deux ans

Déguerpissement du marché de Cosa P.5

Les révélations du président de la délégation spéciale de Lambanyi

CRIEF P.3

Le procureur spécial apporte des précisions sur le dossier Air Guinée

Édito à vue d'aigle



Enfin l'indemnisation des victimes du 28 Septembre

Le 26 mars 2025, dans un décret lu à la télévision nationale, le président de la transition, le général d'armée Mamadi Doumbouya, a annoncé la prise en charge des frais d'indemnisation des victimes du 28 septembre 2009 par le Budget national de développement (BND).

Dans son premier article, le décret indique : « Dans un souci de justice sociale, de réconciliation et de répartition des préjudices tant moraux que civiques, l'intégralité des frais d'indemnisation des victimes du procès relatif aux massacres du 28 septembre 2009, sera couverte par le budget national de développement (BND) »

Quant au second article dudit décret, il stipule : « le Premier ministre, Chef du Gouvernement ainsi que le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application rigoureuse du présent décret »

Le 28 septembre 2009, l'on s'en souvient, une manifestation pacifique des Forces vives de Guinée a été réprimée dans le sang au stade du 28 Septembre. Selon l'ONU et des organisations de défense des droits de l'homme, il y aurait eu plus de 150 morts et des dizaines de femmes violées. Il aura fallu 13 ans d'attente pour voir un procès s'ouvrir pour juger les onze accusés dans ce dossier criminel. C'était le 28 septembre 2022 au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry. Après deux(2) ans de débats, cette juridiction présidée par Ibrahima Sory 2 Tounkara, après avoir requalifié les faits en crime contre l'humanité, a rendu le 31 juillet 2024 son verdict dans ce très sensible procès des événements tragiques du 28 septembre 2009. Moussa Dadis Camara, ancien président de la transition CNDD et Moussa Tiégboro Camara, ancien patron des Services spéciaux et de l'anti-drogue ont écopé de 20 ans de prison chacun. Aboubacar Sidiki Diakité alias Toumba a été condamné à 10 ans; Marcel Guilavogui à 18 ans; Blaise Gomou condamné à 15 ans; Mamadou Aliou Keïta à 11 ans; Paul Mansa Guilavogui à 10 ans. Claude PIVI (en fuite) écope de la réclusion criminelle, avec 25 ans de sûreté. Un mandat d'arrêt a été décerné contre lui. Le célèbre fugitif a par la suite été arrêté au Liberia puis ramené en Guinée. Les accusés reconnus coupables ont été condamnés solidairement au paiement de 1 milliard 500 millions de francs guinéens pour les cas de viol, 1 milliard de francs guinéens pour des cas de morts et disparus, 500 millions de francs guinéens pour des cas de pillages et 200 millions de francs guinéens pour des cas de tortures aux ONG concernées. Cécé Raphaël Haba, Ibrahima Kalonzo Camara, Abdoulaye Chérif Diaby et Alpha Amadou Baldé (n'ayant jamais comparu) ont quant à eux été déclarés non coupables.



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018 -
Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée
E-mail : laigleinfosgn@gmail.com
Tél: (+224) 621 93 53 88
Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité
Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53
Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo
Rédacteur en Chef: Sékou Condé
Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba
Comité de Rédaction: Sammel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui
Stagiaire: Mamadou Oury Bah
Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub: Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50
Imprimeur: Alseny Camara 628066445
Imprimerie: Imprimerie Lanyi
Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre
Mise en page: CMP-GAMS 629106363
Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

INTERVIEW

Tortures infligées aux voleurs

Le président de l'OGDH interpelle les autorités

Les tortures infligées aux présumés voleurs deviennent de plus en plus récurrentes en Guinée notamment à Conakry. Ces malfrats sont parfois tabassés à mort et d'autres sont obligés de manger des choses inimaginables. Ces actes sont punis par la loi guinéenne selon le président de l'Organisation Guinéenne des Défenses des Droits Humains et du Citoyen (OGDH). Me Alpha Amadou DS Bah interpelle les autorités à mettre fin à ces barbaries. Il n'exclut pas cependant, de se constituer partie civile pour faire entendre raison à ceux qui se livrent à cette pratique et même leurs complices.



L'Aigleinfos : Il y a ces derniers temps, la recrudescence des actes de torture à l'endroit des présumés voleurs. En tant que défenseur des droits de l'Homme, comment vous observez ces vidéos devenues virales sur les réseaux sociaux ?

Me Alpha Amadou DS Bah : Je suis personnellement consterné par ces images parce qu'on a l'impression qu'on est au Moyen âge. Ce n'est pas parce qu'on est accusé de vol, qu'on n'a aucun droit. Ces images sont choquantes. Il faut que les autorités notamment le parquet se saisissent de ces dossiers afin que ces individus qui se sont rendus coupables de ces actes soient poursuivis parce que nous sommes dans une République. Il y a des lois et des normes ici à respecter. Quand une personne se sent offensée ou victime de la part d'un individu, la voie la mieux autorisée c'est de saisir une autorité pour que tu puisses faire falloir tes droits.

L'Aigleinfos : On espère que vous suiviez ces images depuis longtemps sur les réseaux sociaux mais est-ce qu'il y'en a qui vous ont particulièrement choqué ?

Me Alpha Amadou DS Bah : Toutes les images que j'ai vues sont choquantes mais celle que j'ai vue parlant de Tombolia, dépasse l'entendement humain parce que je ne sais pas si ces personnes qui ont attaché ce Monsieur n'étaient pas des tortionnaires pendant l'ancien régime parce qu'on se demande comment elles se sont arrangées pour infliger une telle torture, et est-ce que le voisinage n'a pas entendu les cris dans cet endroit. Si c'est le cas, il faut les interpeller tous et les personnes qui ont entendu ces cris mais qui n'ont pas porté secours à ces personnes en détresse. C'est vraiment quelque chose que nous

condamnons en 2025.

L'Aigleinfos : Au-delà de ces tortures, des vidéos de ces présumés voleurs sont publiées sur les réseaux sociaux et pire on demande à certains de faire des choses horribles telles que manger du piment. Est-ce que ceux qui diffusent ces images ne se rendent d'une manière ou autre coupable de quelque chose ?

Me Alpha Amadou DS Bah : J'ai l'impression que la violence est banalisée dans notre pays. On ne peut pas procéder à ces tortures et procéder à des filmages. J'ai même l'impression que ça amuse certains, il y a même un qu'on oblige à consommer du piment et l'autre à consommer de la cigarette. Je ne comprends pas comment on peut se réjouir d'infliger des tortures à son semblable. Quoi qu'il en soit, il faut que les autorités se saisissent de cette affaire pour sanctionner les gens qui ont infligé ces tortures et à toutes les personnes qui ont participé à visualiser ces images. Parce que ces personnes participent à infliger des tortures morales aux personnes qui sont sur ces images car c'est inadmissible, on ne peut pas se rendre justice.

L'Aigleinfos : En clair que disent les lois guinéennes face à ces cas de torture ?

Me Alpha Amadou DS Bah : La torture, que ce soit dans le code pénal ou dans la convention collective dont la Guinée est signataire, je crois que ce sont des pratiques qui sont condamnées dans notre pays, et du côté de l'OGDH nous envisagerons des actions. Nous allons d'abord interpeller le parquet et ensuite peut-être se constituer partie civile dans ces dossiers parce que nous ne pouvons accepter que ces actes restent impunis.

L'Aigleinfos : Ces peines peuvent aller jusqu'à combien d'années ?

Me Alpha Amadou DS Bah : La torture est un acte criminel, donc c'est au-delà de cinq ans de prison. Si par exemple ces tortures entraînent des séquelles ou si jamais mort s'en suit, ça peut aller à la perpétuité. Et d'ailleurs dans certaines de ces vidéos, en entend la voix des personnes qui torturent, à travers Google, on peut localiser ces bâtiments. Ça peut être une piste pour les autorités pour que ces personnes soient interpellées et qu'elles répondent de leurs actes.

L'Aigleinfos : Loin de faire l'apologie du vol, mais est-ce que la démission de la justice n'est pas la principale raison qui pousse ces gens à se rendre justice en cas de préjudices subis ?

Me Alpha Amadou DS Bah : Quelle que soit la faute qu'un individu commet, on n'a pas le droit de lui infliger ces tortures. Ce n'est pas parce que la justice a failli, qu'il faut se rendre justice parce que le faire, c'est autoriser les autres à agir comme ils veulent.

L'Aigleinfos : Merci à vous Me Alpha Amadou DS Bah, président de l'Organisation Guinéenne des Défenses des Droits Humains et du Citoyen (OGDH) !

Me Alpha Amadou DS Bah : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu



Citoyens au Service de la République (CSR)

Le président Robert Théa se prononce sur l'actualité nationale

Après sa deuxième conférence de presse animée depuis sa création en 2022, le président du parti Citoyens au Service de la République (CSR) s'est confié à votre hebdomadaire. Dans une interview à bâtons rompus, Robert Théa a abordé plusieurs sujets de l'actualité nationale. Celle de son parti, des mouvements de soutien en passant par ce qu'il appelle la "double face" du Premier ministre Bah Oury, qui serait favorable à une candidature du Général Doumbouya alors qu'il s'était opposé farouchement à l'époque à celle du capitaine Moussa Dadis Camara.



L'Aigleinfos : Quelle est la situation de votre parti après la présentation des résultats des partis politiques dernièrement par le MATD ?

Robert Théa : Nous n'avons pas encore obtenu notre agrément mais le processus est en cours. En parlant de légalité c'est être conforme à la loi, et être conforme à la loi c'est marcher selon ce que la loi dit. L'évaluation qui a eu lieu nous ne faisons pas partie puisque

nous n'avons pas encore rempli le processus nous permettant d'être dans les normes. Nous sommes un parti naissant.

L'Aigleinfos : Les partis considérés comme majoritaires ont été incriminés par les autorités pour différents manquements. Il y en a même qui sont menacés de dissolution s'ils ne se mettent pas en règle avant le délai qui leur a été donné. Quel commentaire faites-vous de cela ?

Robert Théa : Nous, nous avons ramené la question chez nous Citoyens au Service de la République pour dire nous ne voulons pas qu'on nous bloque, faisons tout pour qu'on soit dans les règles. A ces partis politiques qui ont été suspendus, nous disons simplement qu'ils mettent leurs documents ensemble et les présentent à l'administration parce que quoi qu'il advienne, ces partis politiques sont sous la responsabilité du ministère de tutelle, on peut ne pas vous aimer parce que vous êtes des opposants. Alors si vous ne voulez pas qu'on vous enfonce, il faut passer par tous les moyens pour ne pas donner l'argument à celui-là qui veut vous enfonce. Si tous les documents sont au complet, je crois que le ministère n'a aucune raison de vous suspendre illégalement.

L'Aigleinfos : Il y a une prolifération de mouvements de soutien depuis quelque temps pour inviter le Général à se présenter. Sauf que le Général ne dit mot alors qu'il avait interdit cela dès sa prise du pouvoir. Comment vous observez tout cela ?

Robert Théa : Ce sont les conditions de vie difficiles qui poussent les gens à faire revenir l'ère Alpha Condé. Aujourd'hui, il y a une prolifération sans merci des mouvements de soutien pendant que le président Doumbouya quand il est arrivé, il a dit qu'il n'y a pas de soutien. Les gens sont en train de créer des mouvements de soutien par désespoir parce qu'ils n'ont rien sous la main. Parfois vous allez voir que le président n'est pas au courant. Ce sont des gens qui sont à côté qui encouragent.

L'Aigleinfos : Pour être complet sur cette question, le Premier ministre Bah Oury a dit qu'il serait favorable à une éventuelle candidature du président Doumbouya si ce dernier le manifeste. Pourtant il était contre cela au temps de Dadis. Comment jugez-vous l'homme ?

Robert Théa : A l'époque, ils ont dit que le capitaine Moussa Dadis ne doit pas être candidat. Les mêmes qui se sont levés pour dire qu'il ne doit pas être candidat, celui-là même qui était le président du comité d'organisation de la manifestation du 28 septembre, en l'occurrence le Premier ministre Bah Oury, on peut dire aujourd'hui c'est lui qui est à la tête de ceux-là qui sont pour la candidature du Général Doumbouya. S'il soutient la candidature de Doumbouya, il l'a dit c'est parce que les temps ont changé et l'autre chose est qu'il ne voulait pas la tête du Capitaine Dadis, il ne voulait pas que ce dernier se présente. Ça veut dire que ce n'était pas une logique démocratique qui était suivie, c'était une logique d'intérêt.

L'Aigleinfos : Dans l'adresse à la nation du chef de l'Etat le 31 décembre dernier, il avait dit que le référendum sera organisé à la fin du premier trimestre de l'année 2025. Nous sommes à la fin du mois de mars et rien n'est fait. Est-ce qu'on doit croire désormais au Général, selon vous ?

Robert Théa : L'organisation du référendum, il fallait s'attendre que ça n'aurait pas eu lieu en mars. C'était prévu le 25 mars mais bizarrement c'est hier on a vu des affiches pour dire qu'en route vers le référendum. Vous savez pour aller vers un référendum ça demande beaucoup de choses mais personnellement au sein du CSR, nous avons apprécié la démarche du CNT. C'est l'une des rares fois que le projet de constitution est vulgarisé même s'il y'en a qui ont profité de cette activité pour en faire une propagande. Malheureusement c'est récemment qu'ils ont mis en place une équipe d'experts nationaux pour relire le projet de nouvelle constitution, mais j'ai aimé sinon avant on payait des juristes à l'étranger et cela coûtait très cher au pays.

L'Aigleinfos : Merci à vous, Monsieur le président du parti Citoyens au service de la République !

Robert Théa : C'est moi qui vous remercie !

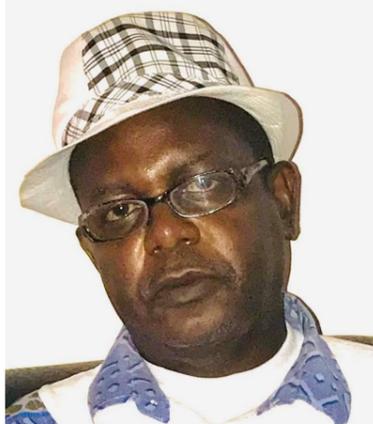
Entretien réalisé par Samuel Demba. D



An 41 de la disparition de Sékou Touré

Ce qu'en pense Top Sylla

Top Sylla n'est plus à présenter dans le monde médiatique guinéen. Il ne se prive pas de faire, de temps en temps, de pertinentes analyses sur des sujets d'intérêt national. A l'occasion de la commémoration de l'An 41 de la disparition du père de l'indépendance guinéenne, il a signé une tribune publiée dans la presse et intitulée "Ahmed Sékou Touré, 41 ans après... Entre ombre et lumière, le poids d'une mémoire fracturée".



« Quarante-et-un ans ont passé depuis la disparition d'Ahmed Sékou Touré, le 26 mars 1984. Quatre décennies, et pourtant, l'homme qui osa dire « non » à De Gaulle en 1958, précipitant l'indépendance de la Guinée, demeure une énigme historique. Un héros pour les uns, un bourreau pour les autres. Son héritage, comme un miroir fissuré, reflète autant la fierté d'un continent en lutte que les stigmates d'une dictature impitoyable.

Il est indéniable que le premier président Guinéen a inscrit son nom au panthéon des pères de l'émancipation africaine. Son refus catégorique de la domination française, son soutien aux mouvements de libération (du PAIGC en Guinée-Bissau aux luttes anticoloniales à travers l'Afrique), et sa rhétorique panafricaine enflammée ont

forgé un symbole. Un symbole qui transcende les frontières, porté par l'espoir d'un continent debout. Mais derrière cette stature se cache un autre récit, plus sombre, celui d'un pouvoir qui a dévoré des enfants du pays.

Le Camp Boiro, machine à broyer les dissidents, reste l'épicentre de cette terreur systémique. Ce lieu a incarné l'arbitraire : tortures, exécutions, disparitions. Des chiffres glaçants – 50 000 morts selon Amnesty International – rappellent l'ampleur de la répression. La mise à mort de figures comme Diallo Telli, Kéïta Fodéba, GI Noumandian Kéïta, Karim Fofana et bien d'autres personnalités de premier plan illustre cette tragédie. Comment célébrer un libérateur dont le régime a décimé une bonne partie de l'élite ?

Aujourd'hui, la Guinée porte toujours ce double héritage comme une cicatrice mal refermée. Les réseaux sociaux bruissent de débats passionnés : entre les jeunes qui brandissent son nom comme étendard anti-impérialiste et les familles qui pleurent encore des projets brisés. La profanation de sa tombe en 2018, laissée à l'abandon, est un symbole cru. Hadja Andrée Touré, son épouse, n'avait pas manqué de dénoncer cet acte, mais le "sacrilège" révèle une vérité plus profonde : quarante-et-un ans après, le pays n'a toujours pas fait la paix

avec son passé.

AU-DELÀ DU MYTHE ET DU REJET : ASSUMER LA COMPLEXITÉ

Le défi, pour la Guinée et pour l'Afrique, est de regarder cette histoire en face. Sans angélisme ni anathème. Car réduire Sékou Touré à un monstre ou à un martyr serait une trahison de la mémoire collective. Son combat contre le colonialisme fut authentique ; sa dérive autoritaire, tout autant. C'est précisément cette dualité qui doit interroger : comment un leader, porté par l'idéal de libération, a-t-il pu incarner à ce point l'oppression ?

Peut-être est-il temps de dépasser le clivage stérile entre glorification et condamnation, pour embrasser une mémoire critique. Une mémoire qui honore la dignité reconquise en 1958, sans occulter les innombrables vies sacrifiées sur l'autel du pouvoir. Une mémoire qui, plutôt que de diviser, invite à construire un avenir où la liberté ne sera plus synonyme de terreur. Quarante-et-un ans après, la Guinée mérite cela : non pas un procès, mais un dialogue. Non pas un héros ou un tyran, mais une vérité assumée.

Car c'est dans cette lucidité que réside la véritable réconciliation – avec l'histoire, et avec soi-même. », a écrit Top Sylla.

Mamadou Oury

CRIEF

Le procureur spécial apporte des précisions sur le dossier Air Guinée

Le vendredi 21 mars 2025, le procureur spécial près la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF), Aly Touré, à la faveur d'une conférence de presse qu'il a co-animée avec ses substituts, a indiqué que le dossier "Air Guinée" dans lequel est cité Cellou Dalein Diallo est toujours en instruction.

« En ce qui concerne le dossier de l'ancien Premier ministre, Cellou Dalein Diallo, cette affaire est pendante devant la chambre de l'instruction. L'un des actes qui a été posés dans cette affaire, c'est une commission rogatoire, parce qu'aux dernières nouvelles, on avait appris que Cellou Dalein Diallo se trouverait à Dakar. Les juges ont entrepris une commission rogatoire à l'effet de commettre les juges sénégalais, dans le but de procéder à l'inculpation de Mamadou Cellou Dalein Diallo pour l'effet de corruption, de détournement de deniers publics, de blanchiment de capitaux et d'enrichissement illicite. Nous attendons encore les résultats de cette commission rogatoire, qui n'est pas encore revenue. De l'autre côté, plusieurs convocations ont été émises à l'adresse de Mamadou Cellou Dalein Diallo mais qui n'a pas comparu. On ne sait pas pourquoi? Parce que son domicile a été identifié. Les convocations par voie d'huissier ont été acheminées à ce niveau. Nous attendons toujours la réponse, mais toujours est-il que les juges ont beaucoup de voies, lorsqu'un individu ne répond pas. Lorsqu'un individu ne répond pas ou ne défère pas à leur convoca-

tion, ils ont la possibilité entre les mandats d'amener et les mandats d'arrêt, qui peuvent facilement être décernés lorsque l'individu ne défère pas à leur convocation... Dans ce dossier, les gens pensent que c'est un dossier qui est fermé, mais il est ouvert. Chaque fois, nous faisons le point avec la chambre de l'instruction dans cette affaire d'Air Guinée.

Cellou Dalein Diallo n'est pas le seul qui est concerné dans ce dossier. Il y a plusieurs autres cadres qui sont concernés, mais qui vivent actuellement en Guinée, et qui ont été même entendus par la chambre de l'instruction. Des témoins sont venus et qui ont déposé dans ce dossier devant la chambre de l'instruction. Toujours est-il que si les inculpés qui restent ne comparaissent pas, ce n'est pas exclu qu'un mandat d'arrêt soit décerné contre toute personne qui ne répondrait pas ou qui ne déférerait pas aux convocations de la chambre de l'instruction », a fait savoir le procureur spécial près la CRIEF, Aly Touré.

Mamadou Oury

Bitumage du tronçon Dinguiraye-Bissikirima

« L'attente a été longue, mais la prospérité est à portée de vue » (PM Bah Oury)

Située au nord de la Guinée à 540 km de Conakry, la préfecture de Dinguiraye reste jusque-là isolée du reste du monde par le difficile accès à cette localité, une zone minière par excellence. Le lundi 24 Mars 2025, le Premier ministre Amadou Oury Bah a procédé à la pose de la première pierre pour le bitumage de cette route longue de 75 km pour un délai d'exécution de deux ans.



Étaient présents aux côtés du Premier ministre, le ministre de la Fonction publique Faya Bourouno, le conseiller du président de la République El hadji Thierno Mamadou Bah, le secrétaire général du ministère des Infrastructures et des Travaux publics, le Gouverneur de Faranah, le Général Boundouka Condé, les Préfets de Dinguiraye et Dabola ainsi que tous les sous-préfets de Dinguiraye, les sages et les citoyens.

Conformément à la vision du président de la République, le Général Mamadi Doumbouya, la construction d'infrastructures routières modernes s'inscrivant dans l'axe 3 du programme Simandou 2040, les travaux de construction et de bitumage de l'axe Dinguiraye-Bissikirima ont été lancés en grande pompe.

Pour magnifier la joie que ressent la population de Dinguiraye, El hadji Thierno Mamadou Bah, ministre conseiller du président de la République a déclaré : « c'est après 65 ans qu'on n'a pas eu de goudron, le général Mamadi Doumbouya a dit on vous donne le goudron et il a donné, c'est un homme de parole ». Et d'ajouter : « il est de notoriété publique que Dinguiraye est la capitale du CNRD », sous les acclamations des populations de Dinguiraye et Dabola fortement mobilisées pour rendre cette journée historique et inoubliable.

Le préfet de Dinguiraye, le contrôleur de police Mohamed Cheick Kéïta, a saisi l'opportunité pour réitérer qu'aucune partie de la Guinée n'est laissée pour compte. « Ce bitumage est l'aboutissement de plusieurs décennies de prières. La concrétisation de ce projet sous le leadership du général Mamadi

Doumbouya prouve qu'aucune partie de la Guinée n'est laissée pour compte par la refondation pour un développement harmonieux. Le bitumage de cette route est d'une importance capitale car elle relie non seulement la préfecture de Dinguiraye à Dabola, mais aussi dessert plusieurs marchés hebdomadaires et la SMD l'utilise aussi pour l'acheminement de ses matériels »

Venu assister à cette cérémonie grandiose, le Gouverneur de la région administrative de Faranah, le Général 2ème section Boundouka Condé a exprimé sa joie en ces termes : « la région de Faranah célèbre aujourd'hui une journée historique. La pose de la première pierre des travaux de bitumage Dinguiraye-Bissikirima n'est pas seulement une cérémonie de lancement des travaux, c'est un symbole éloquent de l'attention portée par le président de la République et le CNRD à notre région »

Le secrétariat général du ministère des Infrastructures et des Travaux publics représentant le ministre dudit ministère a déclaré : « cette route qui a traversé des décennies sans jamais être modernisée est plus qu'une simple voie de communication, elle incarne la vision de refondation prônée par le président de la République, le général Mamadi Doumbouya. Ce projet est

un projet structurant. Le développement économique de toute une région passe inévitablement par la modernisation de ses infrastructures et ne bénéficiera uniquement pas aux localités qu'elle traverse, elle ouvrira une nouvelle perspective économique, facilitera les échanges commerciaux et réduira les difficultés rencontrées par les usagers. Elle est à la fois une route d'intégration et aussi de connectivité régionale. »

Dans la même lancée, il note que la réalisation de ces travaux est entièrement financée par le budget de l'État. « Le financement de cette infrastructure estimé à 1 182 961 745 671 gnf est entièrement assuré par le budget national de développement. La route sera construite selon les standards les plus exigeants avec une plate-forme de 75 km de long, de 7,40 m de largeur de la chaussée avec une vitesse de référence de 80km/h. Une attention particulière sera portée à la qualité et à la durabilité de cette infrastructure afin qu'elle réponde aux besoins de notre génération et du futur ».

Le Premier ministre Amadou Oury Bah a commencé par rappeler que nombreux sont des Dinguirayekas qui ont rêvé de voir cette route bitumée mais aujourd'hui ne sont plus parmi nous. « Je sais que vous

avez attendu très longtemps, vos parents voire vos grands-parents ont rêvé de voir cela. Mais grâce à Dieu, ceux qui sont vivants aujourd'hui ont pu voir ça et peuvent penser à tous les anciens qui ne sont pas parmi nous »

Un rêve devenu réalité pour une localité aussi connue que Dinguiraye qui aspire au développement ajoute-t-il. « La construction de cette route c'est aussi important pour Dinguiraye parce que vous êtes une zone particulièrement connue de par le monde mais s'il y a des difficultés de venir à Dinguiraye il va de soi que ça ne faisait pas l'honneur de la République de Guinée, ça ne faisait pas également honneur à tous les adeptes d'el hadji Oumar Tall. Descendants d'Elhadji Oumar Tall, l'attente a été longue mais la prospérité est à portée de vue ».

La réalisation de cette route sera un ouf de soulagement pour les usagers de cet axe resté longtemps impraticable surtout pendant la saison pluvieuse. Elle permettra le désenclavement de cette localité restée marginalisée depuis l'indépendance de la Guinée. Espérons que les travaux se poursuivront dans le délai requis, à savoir deux ans.

Moussa Thiam

Kaloum

Le cabinet d'un célèbre avocat fermé pour non-paiement de loyer depuis deux ans

Des femmes de Almamy, dans la commune de Kaloum, ont tenu un sit-in lundi, 24 mars 2025 devant le bureau de Me Dinah Sampil. Elles réclament deux ans de loyer non payer à l'avocat. L'ancien Bâtonnier a nié les allégations tenues contre lui avant d'ajouter que la femme qui lui en veut dans cette histoire, le fait pour des raisons personnelles.



Portant des foulards rouges, munies des pancartes sur lesquelles on pouvait lire « locataire illégal » ; « Me Dinah Sampil nous doit deux ans d'arriérés », étaient les slogans que scandaient ces femmes. En nombre, elles ont investi devant le bureau de l'ancien Bâtonnier pour soutenir leur collègue avant de cadenciser le lieu.

Cette manifestation de colère, est en soutien de Ramatoulaye Sangaré qui se réclame propriétaire du bâtiment qui abrite le bureau de l'avocat.

« La maison là, où Maître Dinah Sampil a fait office de bureau, c'est pour mes parents. Donc, on a décidé aujourd'hui de faire le sit-in parce que ça fait deux ans qu'il est dans la maison. Le contrat est expiré et ne paye pas le loyer. On lui a demandé de sortir, il refuse et il crée tous les problèmes à la famille. Moi, il m'a insultée, il a insulté ma maman. J'ai la vidéo ici avec des injures que vous ne pouvez pas imaginer », a-t-elle déclaré.

La dame révèle que des démarches ont été menées par elle afin d'amener les mis en cause à entendre raison. Mais que l'avocat a usé de son statut pour empêcher ses voies de recours à ne pas prospérer.

« Comme il est avocat, il profite de cela. Partout où je porte plainte, il va là-bas, il donne sa version on ne m'écoute pas, on me bloque et ça fait deux ans qu'on est sur ça. Je suis partie chez le bâtonnier pour me plaindre là-bas, j'ai la lettre. Je suis partie chez le Procureur de Kaloum, je me suis plainte. Je suis partie même à la gendarmerie, je me suis plainte. J'ai toutes ces lettres avec des décharges mais c'est resté comme ça et tous les jours, c'est des problèmes », a-t-elle ajoutée.

Du berger à la bergère, l'ancien Bâtonnier a réagi quelque temps après avoir eu les échos le concernant sur les réseaux sociaux.

« Du début à la fin c'est faux, je ne

dois absolument rien », a rétorqué Me Dinah Sampil.

L'avocat ajoute que la nommée Ramatoulaye lui en veut parce que ce n'est pas elle qui perçoit les paiements du local dont il s'agit.

« Ce n'est pas elle qui est l'administratrice de ce bâtiment, c'est un certain El hadj Papa Thiam que le tribunal de Conakry 2 a désigné à cet effet. Ce dernier a déjà perçu le mois. Je paye par avance mes loyers par six mois. Donc les six premiers mois de janvier à juin 2025 sont entièrement payés. C'est parce qu'elle n'a pas reçu elle-même personnellement pour dilapider l'argent comme elle en a toujours fait, voilà pourquoi elle se comporte de cette façon », a expliqué Me Dinah Sampil.

En réunion d'urgence mardi, 25 mars 2025, le barreau de Guinée s'est insurgé contre la fermeture lundi 24 mars 2025, du cabinet de Me Dinah Sampil.

Dans un communiqué, il a dénoncé que la voie exercée par dame Ramatoulaye et ses collègues, est illégale devant la loi. Ces avocats ont même invité le tribunal de Kaloum à fouiller les textes de loi pour ressortir une disposition à cet effet.

« Par ailleurs, une ordonnance émanant du Président du Tribunal de première instance de Kaloum a ordonné le séquestre des loyers au

greffe dudit tribunal, en attendant l'issue de ladite procédure. Ces éléments démontrent que Me Dinah SAMPIL ne saurait être considéré comme débiteur de quelque arriéré de loyer que ce soit. Mais au-delà de ces constats, le Barreau de Guinée s'interroge solennellement sur le fondement même d'un tel acte :

À supposer même que Me Dinah SAMPIL ait été en retard dans le paiement de loyers, en quoi cela autoriserait-il le bailleur à procéder unilatéralement à la fermeture d'un cabinet d'avocat, sans autorisation judiciaire préalable ? », s'est-il interrogé.

La fermeture de local qui abrite le cabinet de leur confrère Me Dinah Sampil constitue un acte illégal. Pour le Conseil de l'ordre des avocats, une telle action constitue une voie de fait, manifestation illégale, et gravement attentatoire aux droits fondamentaux garantis par la loi.

Le Barreau de Guinée rappelle avec force que l'inviolabilité du cabinet d'avocat constitue un principe fondamental de l'exercice de la profession, expressément consacré par l'article 65 de la loi L/2004/014/AN du 26 mai 2004 portant organisation de la profession d'avocat, lequel dispose que «le cabinet de l'avocat est inviolable. Il ne peut être procédé à aucune perquisition ou saisie qu'en présence du bâtonnier ou de son représentant". Cette

disposition vise à garantir l'indépendance de l'avocat, la confidentialité des dossiers, et plus largement, la protection des droits de la défense.

Le Barreau de Guinée condamne avec la plus grande fermeté cette fermeture arbitraire, qui constitue une atteinte inacceptable à l'indépendance de l'avocat et à la dignité de la profession. Il souligne que toute entrave illégitime à la liberté d'exercice de la profession d'avocat porte atteinte à l'État de droit et à la justice elle-même.

« En s'en prenant ainsi à un cabinet d'avocat, en dehors de tout cadre légal, c'est l'image de toute la profession qui est bafouée, et c'est le respect dû aux garanties institutionnelles de la défense qui est méprisé », peut-on lire dans le communiqué.

Le Barreau de Guinée exige la réouverture immédiate et sans condition du cabinet de Me Dinah SAMPIL, et se réserve le droit d'engager toute action appropriée, tant au civil qu'au pénal, contre les auteurs de cette fermeture illégale. Le Conseil de l'Ordre appelle les autorités judiciaires à faire respecter les décisions de justice en vigueur et à rappeler que nul ne peut se faire justice à soi-même, encore moins au détriment d'un avocat dans l'exercice de ses fonctions.

Samuel Demba. D

Déguerpissement du marché de Cosa

Les révélations du président de la délégation spéciale de Lambanyi

Pour la deuxième fois de suite, les occupants du marché Bantouka 1, quartier Cosa, dans la commune de Lambanyi, ont tenu un sit-in le lundi, 24 mars 2025 pour protester contre la démolition annoncée de leur lieu de vente. Ces marchands qui ne savent plus à quel saint se vouer, sollicitent l'intervention du président de la transition. Au lendemain de cette grogne, le président de la délégation spéciale de la commune de Lambanyi, Fafa M'Bira Mané, a tenu à donner des précisions sur cette affaire



Le bail du marché s'est fait depuis le temps où le quartier Bantouka 1 faisait partie de la commune de Ratoma. Les noms d'un certain SOUMAH actionnaire et Maladho, l'ancien trésorier de l'UFDG seraient à l'origine.

« Je pense très bien, ils ont baillé tous les marchés de Ratoma pour faire pleurer les gens et les mamans, des enfants qui vivent sur l'Axe. Ce marché-là n'est pas un domaine de l'Etat c'est ce que vous devriez savoir », a déclaré en détresse, Thierno Marouf BAH, un des commerçants concernés par le déguerpissement.

Installée dans ce marché depuis plus de 30 ans, Néné Gallé BAH dénonce la manière de faire des autorités communales de Lambanyi.

« Nous sommes dans ce marché

depuis plus de 3 décennies. C'est ici que nous avons élevé nos enfants. C'est ici que nous gagnons tout. Maintenant on nous demande de quitter ce lieu. Nous n'avons pas un autre endroit où partir », a-t-elle déclaré.

Mohamed CISSE, un autre commerçant de ce centre de négoce, demande une intervention du Général Mamadi DOUMBOUYA.

« Nous voulons juste rester au marché, parce que c'est ici que nous gagnons notre pain et c'est ici qu'on vit. Si les opérateurs économiques veulent, ils n'ont qu'à chercher un bon endroit pour aller là-bas. Nous n'avons pas où aller, mais ici, on paye 200 000 fg, 300 000 fg par mois, s'ils reviennent, ils vont dire 1.000.000 fg 10.000.0000 fg par magasin et on ne peut pas payer ça », a-t-il ajouté.

Certains manifestants en colère, ont demandé le départ immédiat du président de la délégation de Lambanyi qui serait selon eux, le complice dans l'affaire.

Face à ce tollé, le président de la délégation spéciale de Lambanyi a organisé une conférence mardi, 25 mars 2025, au siège communal, pour justifier le bail dudit marché par la non-rentabilité des lieux due à une gestion défectueuse. Fafa M'Bira Mané ajoute d'ailleurs qu'un bail de plus de soixante ans a été conclu pour un montant de soixante cinq milliards de francs guinéens, contraignant les commerçants à quitter les lieux.

« Ce sont les recettes générées par les citoyens. L'État fournit le terrain, l'espace, ils construisent des espaces commerciaux ou des habitations. Et ils refusent de payer à la commune, propriétaire de l'espace, ce qui lui est dû. Donc, si cela ne fonctionne pas, nous sommes obligés de revenir en arrière ou de passer à autre chose. La décentralisation est flexible. Il existe des lois qui autorisent la collectivité, si la nomination d'un administrateur ne donne pas de résultats, à reprendre le marché et à le confier à un seul individu qui a le droit de percevoir les paiements selon les modalités convenues. Ce sont les lois qui autorisent la décentralisation, qui autorisent les démarches et les manœuvres permettant aux

collectivités de payer les salaires de tous les fonctionnaires contractuels qu'elles emploient », a-t-il expliqué.

La première autorité de la commune de Lambanyi a dénoncé à son tour, le manque de responsabilité de certains commerçants dans ce lieu de vente. À en croire M. Mané, ces occupants pouvaient se permettre de payer un mois sur trois et ne plus faire face aux arriérés. Une pratique qui, selon lui, a perduré pendant des années au détriment des propriétaires.

« Parfois, vous trouverez une grande table recouverte de pagne et, lorsque vous demandez, on vous dit que si vous êtes intéressé, le propriétaire est prêt à la céder en échange d'une somme à la fin du mois. Pendant ce temps, l'occupant est chez lui ou au bord de la route. Si une table doit avoir une rentabilité journalière et qu'elle est inoccupée, il n'y aura pas de recettes. Concernant les boutiques, au lieu de 25 000 francs guinéens par mois, le locataire peut rester un ou deux mois sans payer, et ce n'est qu'au troisième mois qu'il paie un mois. Pour les mois restants, il dit que cela ne marche pas ou qu'il est malade. Parfois, nous ne recevons que 20 000 ou 15 000 francs guinéens par trimestre. Parfois, nous constatons que la boutique est fermée et, si nous convoquons l'intéressé, il préfère soudoyer l'agent

plutôt que de payer l'administration, en invoquant des alibis et en faisant des promesses. C'est pourquoi la mairie sortante a préconisé de donner ce marché de Cosa en bail. Vu que le marché est vide et que les abords sont encombrés, ils louent parfois à certains pour 400 000 francs guinéens et refusent de nous verser les redevances qui devraient contribuer au paiement des écoles, des douches et des hôpitaux », a-t-il dénoncé. À ce stade, il est difficile selon le PDS de Lambanyi, de faire des rendements pour faire face à certains besoins dans sa localité.

« Je confirme que c'est par manque de rentabilité. Ce marché, si ce bail est réalisé, nous avons conclu un avenant que nous avons discuté entre le conseiller, les techniciens, le preneur et ses avocats. Nous pouvons percevoir 85 millions de francs guinéens par mois avec un marché modernisé où le bailleur met 65 milliards de francs guinéens à la disposition de la collectivité. Et le bailleur lui-même s'engage à proposer un édifice semblable (en montrant une maquette de construction). Non, pourquoi ? Parce que nous avons reçu de lui un milliard en caution. Est-il question de décourager les opérateurs économiques ou de les encourager à venir gérer d'autres marchés ? », a conclu Fafa M'Bira Mané.

Samuel Demba. D

Kankan

L'assassin d'Adama Konaté revient sur son acte criminel

Alors qu'elle s'y attendait le moins, la pauvre Adama Konaté a été tuée le jeudi 20 mars 2025, à Kankan, à coups de couteau par un certain Bangaly Traoré. Ce dernier, dans une vidéo amateur diffusée sur les réseaux sociaux, est revenu sur cet acte criminel qu'il vient de poser.



« J'ai dit que je ne voulais plus de cette femme, car même après une simple dispute, elle refusait de dormir à la maison et allait chez ma belle-mère. Je lui ai dit de retourner chez ses parents, mais elle a refusé. Une nuit, pendant que les gens étaient à la prière, j'ai acheté une machette. Je voulais la découper avec ça, mais elle a compris mes intentions, elle me connaissait, elle a réussi à me désarmer. Je suis allé acheter un petit couteau et des manguettes pour les faire entrer dans la maison. Elle a découvert le couteau aussi, mais elle a pris les manguettes et a commencé à les préparer pour moi. Mais j'avais un tournevis dans mon camion, car je suis chauffeur de camion à Lola. À 2 heures du matin, j'ai pris ce tournevis avec

l'intention de la poignarder, mais elle a réagi rapidement et a frappé ma main, le tournevis est tombé. Alors, j'ai essayé de lui arracher les yeux, mais elle a réussi à s'échapper. Nous sommes allés devant la justice à l'époque, c'est Charles Wright qui était ici à Kankan, après enquête, ils ont dit que j'avais raison et que mes parents étaient la cause de nos problèmes. »

Parlant du meurtre de la pauvre Adama Konaté, Bangaly Traoré dira ceci : « Nous sommes allés trois fois à la gendarmerie avec cette femme. La première fois, un homme qui voulait l'épouser avait déjà entamé toutes les démarches, même la dot avait été versée. Son mariage était prévu pour une date précise, mais elle a refusé et a dit que c'était moi qu'elle voulait épouser. Ce mariage n'a donc pas eu lieu, elle m'a dit : 'Traoré, si tu ne m'épouses pas, je ne sais pas qui épouser, je t'aime plus que tout.' C'était une commerçante très riche, elle me donnait parfois entre 1 000 000 et 2 000 000 de francs guinéens. Elle m'avait habitué à son amour. Nous étions ensemble, elle respectait tous mes désirs. Un jour, je l'ai déposée chez elle, ses enfants ont cassé la vitre de ma voiture. Nous sommes allés à la gendarmerie pour ce problème. Là-bas, ses enfants ont été mis

en tort, elle a payé 2 000 000 de francs guinéens pour réparer les dégâts causés par ses enfants, quant à moi, j'ai pardonné pour ma voiture. Malgré tout cela, nous sommes restés ensemble, malgré l'opposition de sa famille. Nous faisons tout ensemble, quand elle partait à Siguiri, j'allais la chercher et nous passions la nuit chez moi. Vendredi dernier, nous avons parlé au téléphone après une dispute et elle a même prié pour moi avant que nous ne nous quittions. Puis, samedi matin, quand je l'ai appelée, elle n'a pas répondu, alors que je lui avais déjà dit qu'elle provoquait souvent des disputes inutiles. J'ai deux femmes à la maison, ma deuxième femme est très jeune et très belle, mais elle, je l'aimais plus que les autres. Si elle me cause des ennuis, je peux rester jusqu'à trois jours sans manger. Après nos discussions, elle m'avait promis de ne plus me chercher des querelles inutiles. Quand elle a refusé de répondre à mon appel samedi, j'ai envoyé ma petite sœur chez elle pour savoir pourquoi. »

Dans cette affaire criminelle, les autorités judiciaires, à leur tête le ministre de la Justice, ont promis la plus grande fermeté.

Mamadou Oury.

Cour d'appel de Conakry

La comparution d'Aliou Bah

Le mercredi 26 mars 2025, le leader du Model, Aliou Bah, a comparu devant la Cour d'appel de Conakry. Il a été condamné en première instance à deux ans de prison pour « offense et diffamation envers le Chef de l'État par le biais d'un système informatique ».



À la barre de la cour d'appel, le président du Mouvement Démocrate Libéral (Model) a dit n'avoir tenu aucun propos offensant à l'égard de quiconque. Pour lui, cette poursuite vise à le réduire au silence concernant ses prises de position sur le non-respect des engagements pris par les autorités de la transition.

« Madame la Présidente, nous sommes en période de Ramadan pour les musulmans et de Carême pour les chrétiens. Je ne regrette rien, je ne me reproche absolument rien. Et je suis convaincu que vous me rétablirez dans mes droits », a-t-il martelé.

La projection des vidéos incriminées dans cette affaire est attendue le 9 avril prochain. A noter que l'atmosphère était tendue entre le parquet général et les avocats d'Aliou Bah à l'ouverture de ce procès en appel. Le procureur général a ex-

posé les raisons pour lesquelles le parquet fait appel de la décision rendue par le tribunal correctionnel de Kaloum le 7 janvier 2025.

Fallou Doumbouya s'est appuyé sur les articles 93 et 94 du Code pénal, qui stipulent qu'en cas de concours réel d'infractions, la peine la plus lourde doit être appliquée. Le ministère public de rappeler que lorsque la loi générale et la loi spéciale traitent de la même affaire, c'est la dernière qui s'applique. Sans nommer ces lois, le procureur semble faire allusion au Code pénal et à la loi sur la cyber-sécurité. Il a ainsi souligné la contradiction entre les motifs et le dispositif du jugement de première instance, tout en qualifiant de dérisoire la peine de deux ans d'emprisonnement ferme infligée au leader du Mouvement Démocrate Libéral. « Le législateur pénal guinéen dispose que lorsqu'il y a concours d'infractions, c'est la peine la plus élevée qui doit être infligée. Nous avons constaté que, dans cette procédure, le juge est allé en deçà du minimum légal... Nous estimons que la peine est excessivement dérisoire. Nous allons en débattre, et le ministère public va vous démontrer que cette peine est dérisoire ». Affaire à suivre...

Mamadou Oury

Siège régional de la HAC à N'zérékoré

Les travaux de construction lancés !

Le samedi 22 mars 2025, la première brique du nouveau siège de la Haute Autorité de la Communication (HAC) à N'Zérékoré a été posée dans le quartier Gonia 3, secteur Kpomota, a-t-on appris du Bureau de presse de l'institution.



« Cette cérémonie de pose de la première pierre a connu la présence effective des autorités régionales, préfectorales, religieuses et les citoyens de la localité qui ont marqué leur enthousiasme et apporté à cette cordiale cérémonie. Le Président de la délégation spéciale de la commune urbaine, Oscar Lamah a accordé une attention particulière à la construction de ce bijou non seulement dans sa localité mais aussi dans d'autres régions administratives. « En prélude des -futures – élec-

tions, nous saluons la construction de ces bureaux dans notre commune pour la régulation de la Communication afin de préserver la paix et la cohabitation pacifique pour le bonheur de nos braves populations » s'est-il félicité. Oscar Lamah a accordé une attention particulière à la construction de ce bijou non seulement dans sa localité mais aussi dans d'autres régions administratives. « En prélude des -futures – élec-

tions, nous saluons la construction de ces bureaux dans notre commune pour la régulation de la Communication afin de préserver la paix et la cohabitation pacifique pour le bonheur de nos braves populations » s'est-il félicité. aussi réjouit le Directeur de cabinet du Gouvernorat de N'zérékoré, El Hadj Soumah. Très satisfait de la marque de sympathie du vénéré Patriarche de N'zérékoré, qui a fait personnellement le déplacement, le Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) a tenu à souligner le rôle important et précieux du Père

de la Nation dans ce projet. « Ce projet a été possible grâce à un homme qui a eu une vision de décentralisation, je veux nommer le Général d'armée Mamadi Doumbouya, qui nous a instruit de délocaliser nos sièges dans toutes les régions administratives de la Guinée. Je voudrais à ce titre lui transmettre les sincères félicitations de la HAC et toute notre reconnaissance. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le patriarche de N'Zerekore qui nous a ouvert ses portes, qui nous a ouvert son cœur et qui nous a donné la clé de N'Zerekore » a-t-il clamé haut et fort. « Comme vous le savez, continue le Président de la HAC, la presse a un pouvoir, parfois même on dit que la presse est un pouvoir. Lorsque ce pouvoir n'est pas accompagné de responsabilité, il y a de gros risques pour l'unité nationale, pour la cohésion sociale, pour le vivre ensemble. En ce qui concerne la presse, nous en sommes gardiens. Notre rôle, c'est d'encourager les bons journalistes, ceux qui font bien, ceux qui respectent l'éthique, la déontologie, les lois en vigueur. Et notre rôle aussi, c'est de conseiller ceux qui font mal. Et s'ils résistent, c'est de les sanctionner conformément à la loi. La presse en Guinée, elle est libre, je le réaffirme ici en N'zérékoré. » Boubacar Yacine Diallo a également salué le professionnalisme et l'esprit de responsabilité qui ont caractérisé la presse à N'zérékoré

lors des événements douloureux au stade de la ville. « Je voudrais présenter nos condoléances aux familles des victimes et souhaiter prompt rétablissement aux blessés. Je voudrais aussi vous dire que cette presse nous la saluons, la presse de N'zérékoré. Depuis que nous sommes en fonction, nous n'avons jamais reçu une plainte ni d'un citoyen, ni d'une autorité contre un journaliste, contre un média à N'zérékoré. Je voudrais que la presse, les journalistes de kankanen tirent leçon. Vous le savez, il y a deux jours, nous avons vécu un événement tragique à Kankan. Un homme, je dirais un criminel a lâchement assassiné une dame. Et je voudrais donc inviter la presse de Kankan à prendre l'exemple de la presse de N'zérékoré pour traiter cette actualité avec beaucoup de retenue mais également avec beaucoup de responsabilité ». Après la cérémonie de pose de la première pierre de cet édifice, marquant le lancement officiel des travaux, Boubacar Yacine Diallo a confié ledit chantier au vénéré Patriarche de N'zérékoré et au Secrétaire Général aux Affaires religieuses de la région. Les prières et bénédictions ont été formulées pour marquer la fin de la cérémonie. », a écrit le Bureau de presse de la HAC.

Kaba Kankoula

Transition CNRD

Les propositions de l'UNG sur le chronogramme

Dr Oumar Baldé est le leader de l'Union pour une Nouvelle Guinée (UNG). Il a cru devoir écrire au Premier ministre Amadou Oury Bah, pour faire une étonnante proposition, à savoir l'extension de la période transitoire jusqu'en janvier 2027.



« Permettez-nous de vous adresser les félicitations de notre Parti pour les efforts que le gouvernement est en train de déployer dans le cadre de la mise en œuvre du chronogramme de la Transition », a indiqué le président de l'UNG, Dr Oumar Baldé. Et d'ajouter : « Dans sa vision à long terme, l'UNG ambitionne une "Nouvelle Guinée" caractérisée par une éradication de la pauvreté en zone rurale, une transformation en profondeur de l'économie nationale et un renforcement des libertés fondamentales, notamment la liberté de presse et l'accès équitable aux médias. Le parti insiste également sur la consolidation de la démocratie, l'intégration stratégique de la diaspora et l'établissement d'une justice indépendante et équitable. »

Selon lui, l'UNG a procédé à une analyse approfondie des dix actions stratégiques de la Transition, regroupées en quatre blocs thématiques essentiels : Bloc 1 (Recensement de la population et établissement d'un fichier électoral fiable. L'UNG estime que ces processus pourraient s'achever d'ici fin 2025, à condition que les ressources nécessaires soient mobilisées sans interruption) ; Bloc 2 (Élaboration d'une nouvelle Constitution et adoption des lois organiques. Le parti souligne que le projet de Constitution du CNT nécessite encore un consensus technique et politique. Il propose ainsi un atelier national pour garantir l'inclusivité du texte avant un référendum en décembre 2025) ; Bloc 3 (Organisation des élections locales, com-

munes et législatives. L'UNG recommande la mise en place d'une commission électorale efficace en amont pour garantir la transparence des scrutins et éviter les erreurs du passé) ; Bloc 4 (Élection présidentielle et mise en place des institutions républicaines. Selon le parti, l'élection présidentielle pourrait se tenir en décembre 2026, suivie de l'installation des institutions en janvier 2027). Poursuivant, Dr Oumar Baldé soutient que face aux incertitudes liées à l'exécution du calendrier, l'UNG plaide pour une évaluation à mi-parcours dès le deuxième trimestre de 2025, impliquant toutes les parties prenantes, afin de mesurer objectivement l'avancement des réformes et d'éviter toute précipitation. « Sur la base des résultats de l'évaluation à mi-parcours du chronogramme, nous proposons au Gouvernement et au CNRD, sous le haut leadership du Président de la République, le Général Mamadi Doumbouya, la prolongation de la Transition jusqu'au 31 janvier 2027 pour le bonheur de la Guinée et de tous les Guinéens », a proposé le parti UNG que dirige Dr Oumar Baldé.

Kaba Kankoula

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Coyah

Assassinat crapuleux d'un médecin gynécologue, le témoignage de sa veuve

La criminalité continue de battre son plein dans le grand Conakry, au grand dam des paisibles populations. Dr Aboubacar Momo Touré, chef du projet "Notre santé" à l'USAID vient d'allonger la liste des victimes dudit phénomène. Ce médecin gynécologue a été assassiné à son domicile par des individus non identifiés, à Friguadi Nord, secteur Yéwolé, dans la préfecture de Coyah. Mme Touré Mabinty, sa veuve, a bien voulu se confier à nos confrères d'Africaguinee.com.



Parlant des derniers échanges avec son mari, elle a dit ceci : « Moi, j'étais à Kindia. Vers 11h09, il m'a appelée. Il m'a dit qu'il avait envoyé la mesure sur WhatsApp et m'a demandé d'envoyer mes habits au tailleur. Je lui ai répondu : Attends, après la prière de 14h, j'irai. » Il m'a dit : « Non, avec ton état, il faut y aller maintenant. » J'ai dit d'accord. Nous avons bien parlé au téléphone. Ensuite, il m'a envoyé de l'argent pour le transport et le prix de la couture. Je suis allée chez le tailleur pour déposer mes habits. Il m'avait dit qu'il me rappellerait le soir. Mais depuis, nous n'avons plus parlé. C'est aux alentours de 16h que ma coépouse m'a appelée. Elle m'a dit que notre mari était décédé. Je lui ai demandé ce qui s'était passé. Elle a répondu qu'elle l'avait trouvé baigner dans

son sang. Je lui ai encore demandé des explications, mais elle n'a pas pu parler, car elle était traumatisée. J'ai alors contacté d'autres personnes, et c'est ainsi qu'on m'a expliqué les circonstances. En effet, les bandits sont entrés en détruisant une partie du mur de la cour. Ils sont ensuite rentrés dans la chambre. Franchement, il a lutté avec les criminels. Il voulait se défendre, mais malheureusement, ils l'ont assassiné. Ils l'ont égorgé et poignardé. Tout cela, je ne peux pas estimer l'heure exacte. Mais selon moi, cela s'est produit dans l'après-midi, entre 14h et 15h. Sur le corps, il y avait des traces de blessures, notamment au cou » Sur la manière dont les assaillants sont entrés, Mme Touré a expliqué : « La cour est entourée par le voisinage. Sûrement, ils en ont profité. Quand les gens sont partis à la mosquée, vers midi, ils en ont profité pour entrer dans la cour. Notre mari travaillait à Boké. Il était médecin gynécologue et travaillait sur un projet. Il avait 54 ans »

Kéfina Diakité

Lisez le journal numérique sur le site KéfinaFasso

Bail du marché de Cosa

Le président de la Délégation spéciale de Lambanyi en donne les raisons

Le mardi 25 mars 2025, le président de la délégation spéciale de la commune de Lambanyi, Fafa M'bira Mané, lors d'une conférence de presse, a expliqué pourquoi le marché de Cosa a été baillé. Un bail qui continué d'être contesté par les commerçants et de faire couler des flots d'encre et de salive dans la cité.

Il faut rappeler que ce bail d'une durée de plus de 60 ans prévoit la reconstruction, la modernisation et l'exploitation du marché. Mais ses occupants n'entendent pas les choses de cette façon. A en croire les autorités communales, le marché de Cosa génère à peine 30 millions de francs guinéens de recettes par mois pour la municipalité. « Le marché a été baillé au moins un an avant mon arrivée à la tête de cette délégation spéciale de Lambanyi. Ce qui a poussé ce bail, c'est le manque de recettes. Ce sont les recettes qui sont faibles », a indiqué le président de la délégation spéciale.

« Ce marché, si ce bail est réalisé, nous pouvons entrer en possession de 85 millions gnf par mois contre 32 millions gnf avant le bail. Le bailleur met 65 milliards gnf à disposition pour faire l'édifice. Il en a fait à la Cimenterie et il en a fait à Matam », a ajouté Fafa M'bira Mané. Avant de prévenir qu'il n'hésitera pas une seule seconde à traduire ceux s'opposent à ce bail devant la justice s'ils continuent d'attiser les conflits au sein de la population.

« La justice est faite pour tout le monde. Tous ces commerçants, ces opérateurs, ils sont liés à des notaires, ils ont des avocats. S'ils refusent, je les envoie purement et

simplement au TPI de Dixinn parce qu'ils ne défendent que leurs intérêts personnels au détriment des pauvres citoyens. Pour preuve même, quand ils étaient venus à mon bureau ici, quand ils ont demandé aux preneurs s'ils pouvaient leur payer 35 millions gnf par boutique. Et s'ils le faisaient, qu'ils allaient en revanche consoler les autres de renoncer, parce qu'eux ils ont eu leur part, ils pouvaient nous aider à étayer les autres pour qu'ils ne revendiquent pas », a déclaré le président de la délégation spéciale de Lambanyi.

Mamadou Oury

“Rajeunir et féminiser l'administration”

Les jeunes cadres du projet organise une lecture du Saint Coran à la Grande Mosquée Fayçal

Le vendredi 21 mars 2025, les jeunes cadres du projet “Rajeunir et Féminiser l'Administration Publique” ont organisé une lecture du Saint Coran, suivie d'un sacrifice à la grande mosquée Fayçal de Conakry pour exprimer leur reconnaissance au CNRD pour les réformes engagées sous la présidence du Général Mamadi Doumbouya. Un bœuf a été immolé, des prières et des bénédictions faites pour la paix, la prospérité du pays.

« La reconnaissance est divine. Aujourd'hui, avec l'avènement du CNRD, nous voyons le rajeunissement et la féminisation de l'administration publique. C'est ce qui fait aujourd'hui en guise de reconnaissance et en guise de remerciement, nous avons organisé cette lecture de Saint-Coran et des sacrifices pour que Dieu répande sa miséricorde sur tout le peuple de Guinée et à sa tête, le général Mamadi Doumbouya. Le message est un message de remerciement et de soutien aux idéaux de paix, de solidarité et surtout de développement que le général président a prôné en sous peu de temps. C'est ce mes-

sage de remerciement dont nous sommes porteurs en guise de reconnaissance. Comme vous le savez, il y a eu récemment le recrutement de milliers de fonctionnaires. Et ceux qui sont à la fonction publique ont bénéficié des augmentations en termes de salaire et des primes. », a confié à Mediaguinee, Aboubacar Sidiki Nabé, le coordinateur des jeunes cadres du projet “Rajeunir et féminiser l'administration publique” élargis aux jeunes fonctionnaires. Pour lui, cette lecture du Saint Coran n'est que le début d'une série d'initiatives que comptent entreprendre les jeunes cadres du projet. Il s'agira de ren-

forcer la sensibilisation à la paix, à la quiétude sociale et au vivre-ensemble en Guinée.

« Comme le peuple de Guinée est un peuple croyant, c'est pourquoi nous avons commencé par cette lecture de Saint-Coran pour démarquer nos activités. Inch'Allah, Dieu mettra la baraka et nous allons mener d'autres activités en termes de sensibilisation pour la paix, la quiétude et le vivre ensemble en République de Guinée. », a-t-il indiqué.

Kèfina Diakité

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

RDC

Deux mois après la prise de Goma, le M23 tente d'instaurer un système financier parallèle

La ville de Goma est passée sous le contrôle du groupe rebelle AFC/M23 le 26 janvier dernier. Depuis, toutes les banques commerciales sont fermées sur instruction des autorités de Kinshasa. Conséquence : dans cette ville de plus d'un million d'habitants, les guichets sont inaccessibles, les devises se font rares et l'économie locale est fortement perturbée. Face à cette situation, certains opérateurs économiques parviennent à effectuer des retraits via des distributeurs automatiques situés à l'étranger, notamment au Rwanda voisin. D'autres utilisent des moyens de transferts électroniques. Mais les opérations traditionnelles comme les dépôts ou retraits en agence ne sont plus possibles. C'est dans ce contexte que l'AFC/M23 veut créer son propre système financier.



En RDC, l'AFC/M23 prévoit de mettre en place une structure parallèle baptisée « Autorité de régulation du secteur économique, financier et des assurances ». D'après les informations de RFI, cette structure est déjà créée sur papier. Elle devrait jouer le rôle d'une banque centrale dans les zones sous contrôle de l'AFC/M23. Le mouvement politico-militaire soutenu par Kigali souhaite également réactiver la Cadeco, une institution financière publique congolaise, considérée par plusieurs experts comme quasiment à l'arrêt. La rébellion a nommé une direction parallèle, avec l'objectif d'en faire la principale banque de la zone sous son contrôle. Les recettes fiscales collectées par l'administration de l'AFC/M23 devraient y être versées.

Des consignes ont été données aux changeurs de monnaie et aux opérateurs économiques locaux

pour ouvrir des comptes au sein de cette structure. Mais ce système se heurte à plusieurs obstacles majeurs, selon les experts contactés par RFI, notamment l'absence de connexion aux banques de correspondance internationales et les restrictions du Gafi, l'organisme international de lutte contre le blanchiment d'argent.

De son côté, l'AFC/M23 envisage de s'appuyer sur des pays voisins, principalement au Kenya, au Rwanda et en Ouganda. Ce projet peut-il vraiment voir le jour ? Tout dépendra, répond un expert, du degré d'isolement international de l'AFC/M23 et de la réaction des pays et banques de la région.

RFI



Kankan/Assassinat d'Adama Konaté

Le ministre de la Justice condamne fermement l'acte criminel

Le jeudi 20 mars 2025, la pauvre Adama Konaté a été froidement tuée à Kankan, à coups de couteau par Bangaly Traoré. Le lendemain, le ministre de la Justice et des droits de l'homme, Yaya Kairaba Kaba a fait une déclaration pour condamner cet acte criminel et promettre la plus grande fermeté dans cette affaire.



« Mesdames et Messieurs, c'est avec une profonde consternation et une vive indignation que nous avons appris le drame survenu hier, 20 mars 2025, en début d'après-midi, dans la ville de Kankan.

Adama Konaté, une femme d'une quarantaine d'années, a tragiquement perdu la vie, mortellement poignardée par Bangaly Traoré dans ce qui apparaît comme un crime passionnel d'une gravité extrême.

Ce féminicide, commis en pleine journée, interpelle notre société et nous rappelle douloureusement la nécessité de lutter avec la plus grande fermeté contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

Face à ce crime crapuleux, j'ai immédiatement donné des instructions fermes au parquet et au parquet général pour que cette affaire soit traitée avec la rigueur, la minutie et la diligence qu'elle requiert.

Le présumé auteur, Bangaly Traoré, a été interpellé aussitôt et se trouve actuellement sous-main de justice. Une information judiciaire a été ouverte à son encontre par le procureur de la république du Tribunal de Première Instance de Kankan afin de faire toute la lumière sur les circonstances de ce drame odieux.

En effet, je me suis entretenu personnellement avec l'Avocat général près la Cour d'Appel de Kankan qui assure l'intérim du Procureur Général en mission

ainsi qu'avec le Procureur de la République près Tribunal de Première Instance pour m'assurer du suivi scrupuleux de cette affaire. J'ai, par ailleurs, exigé qu'un rapport détaillé me soit transmis sans délai sur les avancées de l'enquête.

Le Ministère de la Justice et des droits de l'Homme réaffirme son engagement à protéger chaque citoyenne contre la violence et à poursuivre sans relâche les auteurs de tels actes criminels venant troubler l'ordre public.

La justice sera rendue avec la plus grande fermeté, dans le respect des principes de droit et des valeurs gouvernant notre République.

En cette très pénible et douloureuse circonstance, **son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef Suprême des Armées**, profondément choqué par ce crime odieux ;

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et l'ensemble des membres du Gouver-

nement affligés, présentent par ma voix leurs condoléances à la fois émues et attristées, à la famille de la victime, à la population de Kankan, à la l'ensemble des femmes de notre pays et au peuple de Guinée.

En ce mois sacré de Ramadan et de Carême, nous en appelons la population au calme, à la sérénité tout en rassurant que la justice fera son travail.

Nous prions pour le repos de l'âme de la victime. Puisse Dieu l'accueillir au paradis ! **Amine**», a déclaré le ministre de la Justice et des Droits de l'homme.

Le mardi 25 Mars 2025, le ministre Yaya Kairaba Kaba s'est rendu à Kankan pour présenter à la famille de la victime, les condoléances, au nom du chef de l'Etat et de l'ensemble des membres du Gouvernement dirigé par Amadou Oury Bah.

Mamadou Oury

Les Témoins de Jéhovah lancent une campagne d'invitation

Les habitants de Guinée invités à deux événements spéciaux en avril

Conakry, Guinée – 15 mars 2025— Les Témoins de Jéhovah lanceront une campagne d'un mois pour inviter tous les habitants de la Guinée à deux événements spéciaux en avril 2025.



Dans la soirée du samedi 12 avril, les Témoins de Jéhovah du monde entier se réuniront pour leur commémoration annuelle de la mort de Jésus-Christ. Les années précédentes, cet événement a attiré environ 20 millions de personnes à l'échelle mondiale. « Chaque année, des millions de Témoins de Jéhovah invitent d'autres à se joindre à eux pour se souvenir de Jésus-Christ », a déclaré Thierry Porthié, porte-parole des Témoins de Jéhovah. « Le but de notre campagne d'un mois est d'étendre l'invitation à cet événement très spécial à autant d'habitants de notre communauté que possible. » L'observance annuelle du Règne du Seigneur comprendra un discours mettant en lumière l'importance de la mort de Jésus et comment toute l'humanité bénéficie de son sacrifice. L'événement dure une heure et est gratuit et ouvert au public. Pour plus d'informations sur la façon dont les Témoins de Jéhovah célèbrent le Règne du Seigneur, veuillez visiter l'invitation en ligne de l'événement sur jw.org, le site officiel des Témoins de Jéhovah. En outre, un discours spécial intitulé « Peut-on trouver la vérité ? » sera présenté dans les Salles du Royaume locales le week-end des 5 et 6 avril. Le discours public de 30 minutes, basé sur la Bible, mettra en évidence ce que Jésus a dit à propos de la vérité et où elle peut être trouvée en cette époque de désinformation croissante. Le discours sera suivi d'une discussion d'une heure sur un sujet biblique avec la participation du public. Pour en savoir plus sur ces événements spéciaux et comment y assister, veuillez visiter jw.org.